

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JANVIER 2018

L'an deux mille dix-huit, le 15 janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de CHANTELOUP-LES-BOIS, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des Délibérations sous la présidence de Monsieur GELINEAU Jackie, Maire. Etaient présents MM GELINEAU Jackie, Maire, NAUD, Mme BREMOND, Adjoints, MM GELINEAU C., JOURDAIN G., NALWANGO et VION Mmes CESBRON M, JOURDAIN M., LEVRON et PREHAUT.

En retard : Stéphanie CESBRON

Secrétaire de séance : Laurent VION

Convocation du: 9 janvier 2018

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du 11 décembre 2017.

I – DECISIONS MODIFICATIVES 2017 – BUDGET COMMUNE

Afin de rectifier des imputations comptables ou ajuster les comptes des dépenses ou recettes supplémentaires, non connues au budget primitif 2017 de la commune, il convient de modifier les comptes de la façon suivante :

Fonctionnement :

Dépenses

- chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + 37 980 €

TOTAL + 37 980 €

Recettes

- chapitre 77 – Produits exceptionnels + 37 980 €

TOTAL + 37 980 €

Investissement :

Dépenses

- chapitre 21 – Immobilisations corporelles + 1 980 €

TOTAL + 1 980 €

Recettes

- chapitre 040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections + 37 980 €

- chapitre 13 – Subventions d'investissement - 36 000 €

TOTAL + 1 980 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification des comptes ci-dessus au budget primitif 2017 de la commune.

II- DECISIONS MODIFICATIVES POUR OPERATIONS D'ORDRE 2017 - LOTISSEMENT LE HAMEAU DE L'ECHALIER

Afin de constater les écritures de stocks du lotissement « le Hameau de l'Echalier », il convient d'ouvrir des crédits budgétaires supplémentaires pour les opérations purement comptables de fin d'exercice 2017, non connues lors du vote du budget primitif 2017.

Il est donc proposé au Conseil Municipal, de se prononcer sur les ouvertures de crédits suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 040-compte 3555 27 463,66 €

Produits finis Terrains

Recettes

Chapitre 16 – compte 1641 27 463,66 €

Emprunts en euros

FONCTIONNEMENT

Recettes

Chapitre 70 – compte 7015 - 27 463,66 €

Vente de Terrains Aménagés

Chapitre 042 – compte 71355 27 463,66 €

Variation des stocks Terrains Aménagés

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, la modification des comptes ci-dessus au budget primitif 2017 du Lotissement le Hameau de l'Echalier.

Arrivée de Stéphanie CESBRON

III – APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS 2017 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES PUBLICS

- Assainissement :

Depuis le 1^{er} juillet 2015, le service public de l'assainissement collectif et non collectif des communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais hors Bégrolles-en-Mauges est géré par un contrat d'affermage confié à Suez Environnement jusqu'au 30 juin 2025.

Le service d'assainissement collectif concerne 39 955 abonnés, 14 stations d'épuration et 526,5 km de réseaux eaux usées et unitaires. Six communes sont raccordées à la station d'épuration des Cinq Ponts à Cholet : Cholet-Le Puy-Saint-Bonnet, la Tessoualle, Mazières-en-Mauges, La Séguinière et Saint-Christophe du Bois.

De façon générale, la totalité des eaux usées est épurée de manière poussée par des équipements récents.

Le prix de l'assainissement s'établit sur la base d'une facture de 120 m³ au 1^{er} janvier 2017 2.14 € TTC/m³ pour toutes les communes hors Bégrolles-en-Mauges, en cours d'harmonisation : 1,77 €/m³ (redevances Agence de l'Eau Loire-Bretagne comprises).

Le service d'assainissement non collectif regroupe 2 233 installations, 360 contrôles ont été effectués en 2016 par Suez Environnement. Les tarifs sont harmonisés sur toutes les communes.

- Eau Potable

Le service public de l'eau est géré par Suez Environnement par contrat d'affermage pour les communes de Cholet, le Puy-Saint-Bonnet, la Tessoualle, et Saint Christophe-du-Bois sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération du Choletais, par la SAUR pour le

compte du Syndicat des Eaux de Loire sur l'ensemble des autres communes de la Communauté d'Agglomération du Choletais.

L'eau distribuée est de bonne qualité (bactériologique et physico-chimique) et conforme aux exigences de qualité de la réglementation.

La consommation a diminué (-6.6 %) et représente sur les trois communes un total de 3 228 784 m³ (pour 365 jours de relève)

Le prix de l'eau potable se situe sur la base d'une facture de 120 m³ au 1^{er} janvier 2017 à 2.11 €/m³ ou 2.22 TTC/m³ pour les bénéficiaires de la relève, ces tarifs incluant la part délégataire, la part communautaire et les redevances perçues par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ainsi que la TVA.

- Gestion des Déchets

Le service public de la gestion des déchets assure en régie la collecte des ordures ménagères et emballages en porte-à-porte sur tout le territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais. Le traitement des déchets ménagers est assuré par des partenaires privés ou des syndicats mixtes.

L'année 2016 a été marquée par l'adhésion de Bégrolles-en-Mauges. La production d'ordures ménagères a donc augmenté (15 832 tonnes) par rapport à 2015 avec 141 tonnes de plus. Néanmoins, le ratio par habitant a diminué de 1.41 %.

La collecte des déchets d'emballage (4 853 tonnes) a également progressé de 151 tonnes par rapport à 2015, avec une hausse du ratio par habitant par habitant de 0.85 %.

Parallèlement, la collecte du verre (2 717 tonnes) en apport volontaire a progressé de 2.02 %

Les 17 893 tonnes apportées en déchetteries ont baissé de 18.45 % suite à la mise en place du contrôle d'accès.

La totalité de ces déchets y compris les textiles, biodéchets et autres textiles représente 43 300 tonnes, soit une baisse de 11.23 %. Ces déchets sont pour 77.87 % recyclés, valorisés en énergie thermique ou compostés soit une évolution de - 2.77 %. Le reste est enfoui en centres techniques agréés.

Le montant perçu au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères passe de 8 300 502 € à 8 558 529 € en 2016. Cette augmentation résulte de l'adhésion de Bégrolles-en-Mauges et de l'évolution des bases, le taux ayant été maintenu à 9.11 %

Le résultat global excédentaire sera utilisé pour financer la construction des 3 déchetteries intercommunales en secteur rural, l'aménagement d'un centre technique déchets, la suite du programme d'implantation de colonnes enterrées sur les grands collectifs de Cholet et la fin de résorption des points noirs de collecte.

A l'issue de ces présentations, le Conseil Municipal prend acte de ces 3 rapports annuels 2016 de la communauté d'agglomération du choletais sur le prix et la qualité des services publics de la gestion de l'Assainissement, de l'eau potable et des déchets.

IV – MODIFICATION STATUTAIRE – COMPETENCES SPORTIVES ET EVENEMENTIELLES

Depuis sa création, l'Agglomération du Choletais (AdC) mène une politique d'accompagnement des clubs sportifs de haut niveau remplissant les deux critères suivants :

- évolution, dans le cadre de structures professionnelles ou semi-professionnelles, dans le championnat élite de la discipline, avec l'objectif de participer à des compétitions européennes,

- mise en œuvre d'un centre de formation disposant d'un encadrement agréé par les instances fédérales.

Ce centre serait destiné à détecter les futurs talents et permettre aux meilleurs joueurs d'accéder au plus haut niveau de la discipline,

étant précisé que cet accompagnement s'exerce tant en matière d'équipement que de fonctionnement des clubs.

Compte tenu de leur dynamisme sportif, l'AdC souhaite étendre sa compétence à d'autres disciplines et accompagner de nouveaux clubs vecteurs d'une image attractive pour le territoire intercommunal, à savoir le Hockey Club Choletais, le Stade Olympique Choletais, le Badminton Associatif Choletais et l'Union Cycliste Cholet 49, en sus de Cholet Basket et de la Stella Sports Tennis de Table La Romagne.

Elle envisage également d'enrichir sa compétence en la matière en soutenant plusieurs manifestations : Cholet Mondial Basket, National à Pétanque, l'épreuve cycliste Cholet Pays de la Loire et le semi-marathon de Nuaille, ancrées sur le territoire et dont le rayonnement et la notoriété bénéficient à l'intercommunalité.

Au-delà de ces événements sportifs récurrents, la compétence de l'Agglomération s'étendrait par ailleurs aux manifestations d'ampleur telles que le Tour de France.

Dans la continuité de cette évolution, et en complément de sa compétence tourisme, l'AdC souhaite également ouvrir son soutien aux manifestations de territoire, dont l'ampleur dépasse le seul périmètre intercommunal, comme en témoigne la participation du public. Le Carnaval de Cholet et la fête aérienne Fou d'Ailes s'inscriraient ainsi dans les attributions communautaires.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de modification statutaire dans les termes ci-dessous :

" C – COMPETENCES FACULTATIVES

4° Accompagnements de clubs sportifs et de manifestations ou événements sportifs :

- Accompagnement de clubs sportifs, ou toutes entités s'y substituant, en qualité de support des équipes sportives premières dans les conditions ci-dessous :

SASP " Cholet Basket " pour l'équipe évoluant en PRO A ou niveau équivalent,
Association " Stella Sports Tennis de Table La Romagne " pour l'équipe évoluant en PRO A ou niveau équivalent,
Association " Hockey Club Choletais " pour l'équipe évoluant en division 1 ou niveau équivalent ou supérieur,
Association " Stade Olympique Choletais " pour l'équipe évoluant en national ou niveau équivalent ou supérieur,
Association " Badminton Associatif Choletais " pour l'équipe évoluant en nationale 1 ou niveau équivalent ou supérieur,
Association " Union Cycliste Cholet 49 Pays de la Loire " pour l'équipe évoluant en nationale 2 ou niveau équivalent ou supérieur,

étant précisé que cet accompagnement s'exerce tant en matière d'équipement que de fonctionnement des clubs, d'une part, et qu'il sera maintenu pendant deux saisons en cas de déclassement de l'équipe considérée, d'autre part.

- soutien aux manifestations et événements sportifs suivants : Cholet Mondial Basket, National à Pétanque de Cholet, épreuve cycliste Cholet Pays de la Loire, semi-marathon de Nuaille et la course à pied des 10 km de Cholet ainsi que tout événement sportif de renommée médiatique nationale et/ou internationale.

13° Soutien aux manifestations et événements intercommunaux suivants :

Fête Aérienne " Fou d'Ailes ",

Défilés de Jour et de Nuit du Carnaval de Cholet ainsi que le feu d'artifice et la course cycliste organisés dans ce cadre.

Il est précisé qu'en application des articles L. 5211-5 et L. 5211-17 du code général des collectivités territoriales, qu'à défaut de délibération dans le délai de trois mois suivant la notification de la délibération du Conseil de Communauté de l'AdC, l'avis du Conseil Municipal est réputé favorable.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 5211-5, L. 5211-17 et L. 5216-5,

Vu l'arrêté préfectoral n°DRCL/BSFL/2016-173 en date du 15 décembre 2016 portant fusion de la Communauté d'Agglomération du Choletais et de la Communauté de Communes du Bocage, avec adhésion des communes de Cernusson, Cléré-sur-Layon, Lys-Haut-Layon, Montilliers, Passavant-sur-Layon et Saint-Paul-du-Bois, et fixant les statuts de l'Agglomération du Choletais,

Vu la délibération n°X-3 du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2017 approuvant le projet de modification statutaire,

Considérant l'intérêt pour l'Agglomération du Choletais d'étendre sa compétence en matière de sport et sport de haut niveau et de se doter d'une compétence nouvelle relative aux manifestations et événementiels, pour renforcer le dynamisme, l'attractivité et la visibilité de son territoire,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : d'émettre à l'unanimité un avis favorable au projet d'évolution statutaire de l'Agglomération du Choletais portant modification de la compétence facultative n°4 "accompagnements de clubs sportifs et de manifestations ou événements sportifs" comme suit :

- Accompagnement de clubs sportifs, ou toutes entités s'y substituant, en qualité de support des équipes sportives premières dans les conditions ci-dessous :

SASP " Cholet Basket " pour l'équipe évoluant en PRO A ou niveau équivalent,

Association " Stella Sports Tennis de Table La Romagne " pour l'équipe évoluant en PRO A ou niveau équivalent,

Association " Hockey Club Choletais " pour l'équipe évoluant en division 1 ou niveau équivalent ou supérieur,

Association " Stade Olympique Choletais " pour l'équipe évoluant en national ou niveau équivalent ou supérieur,

Association " Badminton Associatif Choletais " pour l'équipe évoluant en nationale 1 ou niveau équivalent ou supérieur,

Association " Union Cycliste Cholet 49 Pays de la Loire " pour l'équipe évoluant en nationale 2 ou niveau équivalent ou supérieur,

étant précisé que cet accompagnement s'exerce tant en matière d'équipement que de fonctionnement des clubs, d'une part, et qu'il sera maintenu pendant deux saisons en cas de déclassement de l'équipe considérée, d'autre part.

- soutien aux manifestations et événements sportifs suivants : Cholet Mondial Basket, National à Pétanque de Cholet, épreuve cycliste Cholet Pays de la Loire, semi-marathon de Nuaille et la course à pied des 10 km de Cholet ainsi que tout événement sportif de renommée médiatique nationale et/ou internationale.

et transfert de la compétence facultative n°13 "soutien aux manifestations et événements intercommunaux" suivants :

Fête Aérienne " Fou d'Ailes ",

Défilés de Jour et de Nuit du Carnaval de Cholet ainsi que le feu d'artifice et la course cycliste organisés dans ce cadre.

V – DESIGNATION D'UN DELEGUE DANS LES COMMISSIONS EN REMPLACEMENT D'ALAIN PATRELLE

- Commissions communales :
 - o Ressources humaines : Gérard JOURDAIN et Léopold NALWANGO
 - o Aménagement – Bâtiments – Voirie : Myriam LEVRON
 - o Commission d' Appel d' Offres : Manuella CESBRON
- CommisSions intercommunales :
 - o Environnement : Gilles NAUD
 - o SMAEP : Manuella CESBRON
- Autres désignations :
 - o Correspondant Défense : Jackie GELINEAU
 - o Référent sécurité : Gilles NAUD

VI – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA COMMUNE A L'ADC POUR LA COMPOSITION DES INSTANCES DE GOUVERNANCE POUR LE PLUi-H

Par délibération en date du 17 juillet 2017, l'Agglomération du Choletais a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi).

En prévision du démarrage des études en début d'année 2018, il convient de désigner les personnes qui représenteront la commune de Chanteloup-les-Bois dans chacune des instances :

- En phase diagnostic :
 - o Groupe d'élus : 2 représentants élus : Jackie GELINEAU et Gilles NAUD
 - o Groupe technique : 1 représentant technique à définir si besoin
- En phase (PADD) Projet d'Aménagement et de Développement Durables :
 - o Groupe d'élus : 1 représentant élu : Jackie GELINEAU
- En phase règlement, la gouvernance adoptée en Conférence Intercommunale des maires identifie la composition du groupe d'élus comme identique à la composition du groupe en phase diagnostic, donc : Jackie GELINEAU et Gilles NAUD

VI – QUESTIONS DIVERSES

1 – Condoléances

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil des différentes lettres de condoléances (Mme DEROCHE et Mr PIEDNOIR, sénateurs de Maine-et-Loire) adressées en Mairie suite au décès de M. Alain PATRELLE, conseiller municipal.

2 – Cercle

Monsieur le Maire fait part au conseil d'une invitation des référents Associations à Assemblée générale du Cercle qui aura lieu le dimanche 28 janvier 2018 à 10 heures à la MCL.

3 – Chlorofil CA

Le prochain conseil d'administration aura lieu à Chanteloup-les-Bois le jeudi 25 janvier 2018, Salle du Conseil.

4 – Travaux réalisés et à envisager

- Transformation d'un ancien WC de la Maison des Associations en placard pour le RAM
- Installation d'un chauffage au foyer des jeunes
- Aménagement pour accessibilité des toilettes publiques
- Circulation au niveau du rond-point de l'école : réflexion à mener sur la sécurité en concertation avec l'école.

TOUR DE TABLE

➤ Commissions intercommunales

- *Administration Générale - Finances – (Gilles NAUD)*
 - Masse salariale de l'agglomération n'augmentera pas en 2018 pour la troisième année consécutive
 - Harmonisation du régime indemnitaire entre la ville et l'agglomération
 - Absentéisme : 114 ETP en arrêt sur une année sur 1600 agents environ
 - Effectif dans les communes de la nouvelle Adc hors Cholet Ville et Agglomération 470 agents

Réunions des commissions communales

1- Affaires Scolaires- Finances

- Mercredis 31 janvier et 7 février à 20 h 30: Rencontre de l'Ogec pour préparation des budgets 2018

2 – Finances

- Jeudi 15 février 2018 à 20 heures : étude et préparation des budgets primitifs 2018
- Jeudi 8 mars 2017 à 20 heures : présentation de l'avant- projet des BP 2018

3- Associations

- jeudi 25 janvier 2018 à 20 heures : étude des bilans des associations pour attribuer les subventions 2018.

Dates des Conseils Municipaux

- lundi 12 février 2018
- lundi 12 mars 2018
- lundi 9 avril 2018
- jeudi 17 mai 2018
- lundi 11 juin 2018

Le Maire,
Jackie GELINEAU